

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 15 DECEMBRE 2020 À 18 H 30
À LA SALLE DES FÊTES DE NUITS-SAINT-GEORGES

PRÉSENTS : **PRÉSIDENT** : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Dimitri LEMAN (en remplacement de Thomas CAGNIANT), Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Hervé PETIT, Dominique VERET, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUT, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POUILLON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSÉS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Ludovic MILLE, Christian MEZZAVILLA, Danielle BELORGEY, Sophie GALLOIS, Malika AMINI, Sabine DEFAUT, Michel CADOUX, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Pascal BORTOT, Alain BŒUF, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Pierre LIGNIER, Marcel JOBARD.

POUVOIRS : Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.
Ludovic MILLE a donné pouvoir à Hervé PETIT.
Christian MEZZAVILLA a donné pouvoir à Dominique VERET.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Christophe LUCAND.
Malika AMINI a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Sabine DEFAUT a donné pouvoir à Philippe HUMBERT.
Michel CADOUX a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Christian HOQUET a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Gilles MUTIN.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Florence VEDRENNE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Olivier BAYLE.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Rémi VITREY.
Daniel CARRASCO a donné pouvoir à Christophe LUCAND.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Pascal BORTOT a donné pouvoir à Hubert POUILLON.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Hubert POUILLON.
Régis DORLAND a donné pouvoir à Christian MARCHISET.
Marcel JOBARD a donné pouvoir à Antonio COBOS.

PRÉSENTS POUR L'ADMINISTRATION : Jérôme ZACCHIA, DGS, Ludovic BOURDIN, et Ronan DURAND, DGAs ; Isabelle RIGONI et Sabine SENTERRE, Secrétariat général.

Monsieur le Président accueillait les délégués communautaires participants et les remerciait de leur présence.

Madame Valérie DUREUIL était désignée secrétaire de séance et procédait à l'appel nominal.

1.COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL ET RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU

COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Le compte-rendu était approuvé à l'unanimité, sans observations.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DES BUREAUX COMMUNAUTAIRES DES MARDIS 10 NOVEMBRE, 1^{er} ET 8 DECEMBRE 2020

Monsieur le Président donnait communication des décisions des Bureaux communautaires à l'assemblée, qui en prenait acte sans observations.

2.PRESENTATION DU DEROULEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR VELO

Monsieur Alain CARTRON, Vice-Président, expose à partir d'un diaporama le déroulement de la mise en place du schéma directeur vélo au Conseil communautaire.

3.PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

C/20/130 - Objet : Règlement intérieur de la Communauté de communes.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/20/131 - Objet : Désignation du représentant de la Communauté de communes au Conseil d'Administration du collège « La Champagne » à Brochon.

Le Conseil communautaire désigne Monsieur Dominique DUPONT, Maire de Brochon, pour siéger au Conseil d'Administration du Collège « La Champagne » de Brochon. La délibération était adoptée à l'unanimité.

Monsieur Hubert POUILLLOT, Vice-Président délégué à l'eau et à l'assainissement, présentait les délibérations 132 à 134.

C/20/132 - Objet : Vote des tarifs 2021.

Monsieur Gilles MUTIN estimait que la tarification de l'eau frappait lourdement la population de la Ville de Nuits-Saint-Georges, déjà lourdement impactée par les effets économiques de la crise sanitaire. Il portait la même appréciation sur les industriels et demandait donc que l'harmonisation des tarifs soit étalée jusqu'en 2027 au lieu de 2024. Il rappelait également que l'alignement tarifaire n'est pas une obligation réglementaire et que s'il est d'accord pour préserver la ressource en eau et déployer des moyens dans cet objectif, il faudrait commencer par réactualiser les études et l'évaluation des coûts correspondant. Les régies disposent d'un fond de roulement confortable pour cela et arrivent à la fin de leur endettement.

Monsieur Jean-Claude ALEXANDRE abondait dans ce sens. Selon lui, même si le débat a eu lieu et il en rappelle la raison, il s'agit bien d'une augmentation du prix. Concernant les entreprises de Nuits-Saint-Georges, certaines ont de très fortes consommations d'eau. Il s'inquiétait donc sur les réactions demain à cette augmentation tarifaire, et estimait également qu'il serait plus sage, compte-tenu du contexte sanitaire et économique, que cette décision de lissage soit gelée en 2021. Il ajoutait qu'en tant qu'adjoint aux finances de la ville de Nuits-Saint-Georges, il avait proposé le gel des tarifs municipaux, qui a été adopté à l'unanimité pour cette année exceptionnelle. Pour ces raisons il votera donc contre les tarifs présentés.

Monsieur Hubert POUILLLOT ne souhaitait pas rouvrir ce débat sur le lissage, qui est achevé. Il rappelle qu'en 2019 le choix s'est porté à la majorité sur un lissage sur 6 ans au lieu de 9 ans. Mais selon lui, aujourd'hui le rôle d'une Communauté de communes est aussi d'instaurer une solidarité entre territoires. Certaines communes voient leurs tarifs baisser là où la commune de Nuits-Saint-Georges voit les siens augmenter.



CLIMATS DU
VIGNOBLE DE
BOURGOGNE
PATRIMOINE MONDIAL

Certes, le contexte a changé, mais les membres du Conseil d'Exploitation se sont exprimés à une large majorité en faveur de la poursuite du lissage, et en outre, les tarifs doivent être appliqués pour le 1^{er} janvier, ce qui ne permet pas de repousser ce sujet. Il ajoutait que si la durée de lissage devait être modifiée, cela nécessitera un débat, qui ne sera pas simple. Il serait donc peut-être plus adéquat de mettre la question des tarifs en relation avec la nécessité d'étudier quels seront les investissements à réaliser dans les années à venir.

Monsieur le Président rappelait que la Communauté de communes a une grande responsabilité puisqu'elle décide du prix de l'eau, de l'assainissement, des déchets, des tarifs des ALSH, de l'école de musique, etc....

Mais il ne voit pas aujourd'hui comment on pourra équilibrer le budget principal sans des augmentations significatives des recettes. Cette responsabilité revient au Conseil communautaire plus qu'au Conseil d'Exploitation. Car, si on augmente fortement les recettes dans les SPICs, comment fait-on pour augmenter en même temps les tarifs sur le budget général, dans un cadre de baisse des recettes fiscales estimée à entre -5% et -12% pour 2021 et 2022 selon les associations de collectivités locales ?

Si le budget principal ne dispose pas des marges de manœuvre pour faire des baisses de dépenses ou des hausses de tarifs, alors la Communauté de communes connaîtra des difficultés importantes. Comme la Communauté de communes offre beaucoup de services à sa population, le Conseil communautaire aura à débattre de ces sujets. Mais in fine, ceux qui paient les augmentations ce sont les mêmes, les entreprises et les habitants du territoire.

Il rappelait que 2020 était une année particulière, et espérait que 2021 ne le serait pas à nouveau mais exprimait son inquiétude à propos des conséquences économiques de la crise sanitaire qui seront encore devant nous alors que nous n'aurions pas les marges de manœuvre pour y faire face. Il espère que l'Etat pourra répondre aux collectivités et EPCI qui rencontreront ces difficultés.

Il demandait donc que les SPICs participent à une réflexion plus globale. Certes il y a une nécessité d'équilibre budgétaire des SPICs, mais la situation actuelle est inédite depuis la dernière guerre. Toute décision qui permettra de limiter les augmentations de tarifs, au moins pour 2021, permettra vraisemblablement de mieux préserver la construction du Budget Principal 2021.

Il faisait donc la proposition que si les trois SPICs sont en capacité de passer le prochain exercice sans augmentation de tarif, les tarifs soient gelés pour 2021. Et il ajoutait que selon l'évolution en 2022, il sera peut-être nécessaire de réitérer ce gel.

Monsieur Hervé PETIT exprimait son désaccord avec le Président. Il trouvait l'argumentation décalée car le lissage se fait à recettes identiques. Il s'agissait donc pour lui d'un rééquilibrage entre territoires au nom de la solidarité. Il veut bien entendre le problème des usines, mais faisait remarquer que sur le territoire de l'ex-Communauté de communes de Gevrey-Chambertin, certaines entreprises apprécieront la baisse liée au lissage.

Monsieur Gilles SEGUIN trouve que la proposition du Président et du Vice-Président de ne pas rouvrir le débat est sage.

Monsieur Philippe BALIZET rappelait son avis sur le lissage. Il était persuadé que tant que les tarifs ne seront pas harmonisés, ce débat reviendra chaque année, et il sera compliqué d'avoir une réflexion sur les travaux des décennies à venir. Il ajoutait que l'extension du lissage ne jouait que sur quelques euros et assumait donc sa position en faveur de la continuité du lissage.

Monsieur Laurent BEDENNE s'interrogeait sur l'ampleur de la différence entre les tarifs des Délégations de Services Publics et ceux des régies.

Monsieur Hubert POULLLOT lui expliquait que le tarif « régie » ne porte que sur la part « collectivité » du tarif, et qu'il ne comprend pas la part « habitant » qui est facturée par le fermier dans le cadre de la DSP.

Monsieur Alain CARTRON indiquait qu'il ne revient pas sur le principe du lissage qui a été accepté, mais qu'il constate qu'une partie de la population et des entreprises souffrent de la crise, et que les collectivités en subiront également les répercussions. Il propose donc le gel des trois budgets annexes pour l'année à venir.

Monsieur le Président clôturait le débat et mettait la délibération au vote.



CLIMATS DU
VIGNOBLE DE
BOURGOGNE
PATRIMOINE MONDIAL

Celle-ci était adoptée à la majorité, avec 6 abstentions et 7 voix contre.

C/20/133 - Objet : Eau potable – Avenant n°6 au contrat pour l'exploitation par affermage du service public d'eau potable des communes de l'ex-Sud Dijonnais.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/20/134 - Objet : Assainissement - Vote des tarifs 2021.

La délibération était adoptée à la majorité avec 7 voix contre.

C/20/135 - Objet : Vote des tarifs Redevance Incitative 2021.

Monsieur le Président indiquait qu'à la sortie du Conseil d'Exploitation « déchets », les tarifs subissaient une augmentation de 10%. Il a jugé impossible de présenter une telle délibération dans le contexte actuel et a demandé que la délibération soit retravaillée pour le Conseil communautaire.

Monsieur Didier TOUBIN exposait que cette augmentation de 10% était liée au déséquilibre du budget du SPIC, mais après étude, il semblait possible de rééquilibrer le budget sur deux exercices. Il proposait donc une augmentation de 5% sur 2020 pour récupérer 125 000 € c'est-à-dire la moitié du déficit du SPIC déchets, mais tout en mettant en place un plan d'action pour réduire les dépenses, identifier clairement les coûts du service déchets et comparer l'impact financier des deux systèmes de collecte qui cohabitent sur le territoire (la régie et la prestation de service).

Monsieur le Président ajoutait qu'un objectif d'économies sera imposé au SPIC.

Monsieur Hervé PETIT souhaitait rappeler comment s'était passé l'harmonisation des règles de collectes et des tarifs. Il expliquait qu'il y a 2 ans, le service déchets avait rendu environ 200 000 € aux habitants, et qu'aujourd'hui cet argent manque.

Il ajoutait également que dans cette harmonisation des tarifs, le tarif du bac de 80L avait fortement augmenté pour les habitants seuls du Sud Dijonnais. Cette augmentation avait été actée au nom de la solidarité et il l'acceptait. Mais aujourd'hui, il demandait que la même logique soit appliquée aux tarifs de l'eau. Il votera donc contre car il estime que l'augmentation tarifaire n'est pas assez forte.

Monsieur Didier TOUBIN répondait qu'il y a 2 ans les budgets des SPICS étaient en excédent.

Monsieur Gilles SEGUIN expliquait que quand un budget se présente en déficit il y a deux méthodes : baisser les coûts ou augmenter les recettes. Il posait donc la question du nombre des rippers dans le cadre d'une collecte en régie. Il rappelait également que le choix de la régie revenait aussi à adopter une stratégie fiscale qui consistait à ne pas facturer la TVA sur la collecte aux habitants.

La délibération était adoptée à la majorité avec 5 abstentions et 5 voix contre.

C/20/136 - Objet : Montant de la participation des habitants à l'activité CLAS pendant les vacances scolaires.

La délibération était retirée et sera représentée ultérieurement.

C/20/137 - Objet : Transformation d'un emploi permanent à temps complet au grade d'attaché en un emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur – Direction attractivité et aménagement du territoire, service ADS.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/20/138 - Objet : Transformation d'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif - DRH.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/20/139 - Objet : Transformation d'un emploi permanent à temps complet au grade d'attaché en un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe - Secrétariat de mairie.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

La différence de grade s'explique par la différence d'ancienneté et de carrière entre les deux agents.



C/20/140 - Objet : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent, à temps non complet, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité - Service commun scolaire.
La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/20/141 - Objet : Modification du tableau des effectifs - Avancements de grade 2020.
La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/20/142 - Objet : Intégration de cadres d'emplois au RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2021.
La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/20/143 - Objet : Modification temps de travail – Direction de l'action culturelle et sportive – Ecole de musique.
La délibération était adoptée à l'unanimité.

Départ de Monsieur Jean-Louis RAILLARD à 20h05.

C/20/144 - Objet : Marché d'assurance des risques statutaires du personnel affilié CNRACL.
La délibération était adoptée à l'unanimité.
Monsieur le Président fait remarquer qu'à périmètre constant, dans les mêmes conditions, la Communauté de communes subissait une augmentation d'environ 12 000 € entre 2020 et 2021.

Départ de Madame Florence ZITO à 20h10.

C/20/145 - Objet : Voie d'accès espace sportif communautaire de Saulon-la-Chapelle – Convention de mandat.
La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/20/146 - Objet : Voie d'accès espace sportif communautaire de Saulon-la-Chapelle – Versement d'une participation à la commune de Saulon-la-Chapelle.
La délibération était adoptée à la majorité avec 2 voix Contre.

C/20/147 - Objet : Modalité de répartition entre le budget Principal et les budgets annexes des frais d'administration générale de la Communauté de communes - Année 2020.
La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/20/148 - Objet : Création d'un budget annexe zone d'activités économique « La Petite Champagne » à Gilly-les-Citeaux.
La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/20/149 - Objet : Tarifs des services publics intercommunaux au 1^{er} janvier 2021.
La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/20/150 - Objet : MJC – Fédération ADMR – Versement de l'acompte du 1^{er} trimestre 2021 avant le vote du budget primitif 2021.
La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/20/151 - Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant les votes des budgets primitifs 2021.
La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/20/152 - Objet : Avance de trésorerie du budget Principal au profit du budget annexe Scolaire – Année 2021.
La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/20/153 - Objet : Budget Principal – Décision modificative n° 2/2020.
La délibération était adoptée à l'unanimité.



CLIMATS DU
VIGNOBLE DE
BOURGOGNE
PATRIMOINE MONDIAL

C/20/154 - Objet : Budget Déchets – Décision modificative n° 1/2020.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/20/155 - Objet : Budget Assainissement Gevrey-Nuits – Décision modificative n° 1/2020.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/20/156 - Objet : Budget Assainissement Sud dijonnais – Décision modificative n° 2/2020.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/20/157 - Objet : Budget Eau régie – Décision modificative n° 2/2020.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/20/158 - Objet : Budget ZAE Nuits-Saint-Georges – Décision modificative n° 1/2020.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/20/159 - Objet : Budget service commun Scolaire – Décision modificative n° 1/2020.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/20/160 - Objet : Budget principal : financement investissements 2020.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/20/161 - Objet : Budget principal : ouverture ligne de trésorerie.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/20/162 - Objet : Avenant à la convention de mise à disposition du personnel avec la Ville de Nuits-Saint-Georges.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Denis GAILLOT suggérait que la traditionnelle cérémonie des vœux de la Communauté de communes soit annulée cette année dans un souci d'économies. Monsieur le Président lui répondait qu'en raison du contexte sanitaire, elle ne pouvait de toute façon pas se tenir.

Calendrier budgétaire :

Monsieur le Président évoque le calendrier d'élaboration budgétaire qui a été transmis aux délégués communautaires.

Il souhaite deux réunions bien distinctes pour le vote du compte administratif 2020 et du Budget Primitif 2021. Concernant les commissions, il a souhaité qu'elles se réunissent en deux fois courant janvier et février, avec une 1^{ère} réunion consacrée à la présentation des délégations, et une seconde pour travailler sur les budgets.

Départ de Monsieur Jérôme ZACCHIA :

Monsieur le Président évoquait le départ prochain de Jérôme ZACCHIA, le Directeur Général des Services et l'arrivée prochaine de son remplaçant :

Arrivé en septembre 2017 en provenance du Conseil Régional de Bourgogne, où il occupait le poste de chef du service administratif et financier du pôle jeunesse. Le Président Christophe LUCAND lui a confié la mise en œuvre du projet politique de la nouvelle Communauté de communes suite à la fusion, avec un important travail sur la structuration des services, et notamment les services supports des finances et des ressources humaines, le développement de la communication communautaire et la participation à la définition des statuts communautaires. Sa tâche ne fut pas simplifiée par la découverte de l'intercommunalité et la confrontation des concepts managériaux à la réalité du terrain. Mais aujourd'hui, il a exprimé le souhait de partir pour exercer les fonctions de DGS dans une commune : la Ville de Chenôve. Monsieur le Président le remercie donc au nom des membres du Bureau, des délégués communautaires et de tous les membres des communes pour le travail effectué depuis 2017.



CLIMATS DU
VIGNOBLE DE
BOURGOGNE
PATRIMOINE MONDIAL

C'est un homme nouveau qui prendra le relais, au profil différent. Une personne qui est passé par les intercommunalités et les communautés d'agglomération, qui viendra de l'Est de la France et qui devrait arriver dans la 2^{ème} quinzaine du mois de février. Monsieur ZACCHIA quittera la collectivité effectivement le 24 décembre. En son absence et dans l'attente du nouveau Directeur Général des Services, ce sont les 2 Directeurs Généraux Adjointes qui assureront l'intérim.

Monsieur le Président souhaitait donc à Jérôme ZACCHIA bonne chance dans ses nouvelles fonctions, et lui remettait en présent quelques flacons symbolisant les deux communes phares de notre territoire. Monsieur Alain CARTRON lui remettait également un souvenir liquide de la commune de Nuits-Saint-Georges.

Monsieur Christophe LUCAND prenait à son tour la parole pour exprimer brièvement ses remerciements pour ce que Jérôme ZACCHIA a apporté à la construction et à la définition de la Communauté de communes.

Jérôme ZACCHIA remerciait à son tour Monsieur le Président pour ces mots, et exprimait son émotion, ses remerciements, sa gratitude, et sa fierté d'avoir travaillé pour la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges. Il exprimait que ce ne fut pas toujours simple, que tout n'a pas abouti et qu'il restait encore beaucoup à faire, mais qu'il avait pu mesurer l'engagement des élus au quotidien pendant ces trois années. Il souhaitait de plus exprimer toute son affection aux hommes et femmes qui travaillent pour cette Communauté de communes. Selon lui, la recette d'un DGS épanoui était de pouvoir se reposer sur la confiance des élus et l'engagement des agents, et il tenait à cette maxime qu'il répétait souvent, « tous différents mais complémentaires ».

Il exprimait enfin des remerciements tout particuliers à Isabelle RIGONI, maillon précieux pour la préparation des réunions du Conseil communautaire et pour les deux Présidents. A Monsieur Christophe LUCAND pour le travail quotidien, son sens du consensus, et sa disponibilité pour les habitants, à Monsieur Pascal GRAPPIN pour l'avoir honoré de sa confiance. Puis il concluait sur son souhait de se mobiliser aujourd'hui sur un autre projet. A Monsieur GRAPPIN qui évoque souvent le « gros temps » il souhaitait donc bon vent, très rapidement.

La séance était levée à 21h00.



La Communauté de Communes de
Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
composante du bien inscrit au Patrimoine Mondial
de l'UNESCO

Pluridelle, dynamique, solidaire